

Le suremballage, un nouvel espoir pour les Canadiens?

Article de Danny Roy

Suite à la Seconde Guerre mondiale, une évolution fulgurante des techniques d'emballage s'est effectuée afin de répondre à de nouveaux modes de consommation et à un style de vie en constante évolution. Malheureusement, ces changements ne sont pas venus sans leurs lots d'inconvénients. À titre d'exemple, il est bien connu que certains emballages de plastiques peuvent prendre plus d'une centaine d'années avant de se décomposer dans le milieu naturel. En réponse à cette problématique d'envergure, certains pays tels que les états membres de l'Union européenne se sont dotés de dispositifs législatifs, datant au-delà d'une décennie, afin de prévenir et de réduire les effets négatifs des déchets d'emballages sur l'environnement. Pour le Canada, certains progrès ont été accomplis. Cependant, beaucoup de travail reste à faire si nous voulons atteindre des standards comme ceux établis par l'Union européenne.

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) développait en 1989 le Protocole national sur l'emballage. Ce protocole avait pour objectif de permettre une réduction des déchets d'emballage sur l'ensemble du territoire canadien. Le protocole stipulait entre autres qu'il y aurait une réduction globale de 50 % du volume de déchets produits d'ici l'an 2000. Pour y arriver, le CCME avait laissé à l'industrie la latitude nécessaire pour déterminer les meilleures façons d'atteindre ces objectifs. En 2000, le CCME déclara que le Protocole fut couronné de succès et

que les objectifs de réduction avaient été atteints. D'ailleurs, la réduction globale de 50 % aurait même été devancée de quatre années et fut atteinte en 1996. Malgré le succès du protocole, certains critiques ont été soulevés de la part d'organismes environnementaux non gouvernementaux. Entre autres, on reprochait au protocole de se reposer en grande partie sur la diminution du poids des emballages et non sur le volume. De ce fait, l'industrie s'est adaptée en transformant les emballages afin de les rendre plus légers, sans toutefois en réduire le volume.

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement – CCME

« Le CCME est composé des ministres de l'Environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le Conseil cherche à atteindre des résultats bénéfiques pour l'environnement en centrant ses efforts sur des enjeux de portée nationale qui requièrent l'action concertée d'un certain nombre de gouvernements. »

Pour plus d'information liée à la gestion de déchets :

<http://www.ccme.ca/ourwork/waste.fr.html>

Plus récemment, en février 2009 les ministres de l'Environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont réunis sous l'égide du CCME. Cette rencontre avait pour objectif de discuter des stratégies envisageables dans l'intention de réduire les quantités importantes de déchets qui sont destinés à l'enfouissement et à

l'incinération chaque année. Notamment, les ministres désiraient entreprendre une consultation pancanadienne sur d'éventuels plans d'action visant une réduction des emballages, ainsi que d'autres déchets, tout en encourageant les fabricants à assumer la responsabilité de leurs produits jusqu'à la fin du cycle de vie – le cycle de vie étant l'acquisition des matières premières jusqu'à l'élimination du produit. À titre d'exemple, le CCME souhaiterait que des critères de durabilité écologique soient établis pour les emballages en tenant compte aussi du cycle de vie dans son ensemble. De même, le CCME se fixait comme objectif d'encourager l'emploi d'emballages plus écologiques, l'application de nouvelles exigences applicables aux emballages et de nouvelles lignes directrices et des normes facilitant la gestion des emballages. La récupération des emballages serait facilitée grâce à un système se reposant sur le principe de responsabilité élargie des producteurs

dans lequel celui-ci devra tenir compte de leur cycle de vie.

La stratégie adoptée par le CCME aurait aussi comme ambition de faciliter l'harmonisation des objectifs de réduction pour l'ensemble des provinces et territoires. Les entreprises seraient soumises aux mêmes standards sur l'ensemble du territoire canadien et cela pourrait améliorer l'efficacité du principe de responsabilité élargie des producteurs.

Maintenant, il restera à voir jusqu'où les gouvernements seront prêts à soumettre les entreprises à des normes plus restrictives afin de réduire ainsi que plus écologiques, les emballages. Plusieurs étapes sont toujours nécessaires avant d'atteindre un comportement plus durable en ce qui concerne la gestion des emballages. Les provinces et le gouvernement fédéral devront faire preuve de leadership pour s'assurer que l'industrie emboîte le pas avec sérieux.